AVIS DE PROCÉDURE D'ATTRIBUTION OUVERTE – AP/2026-035

SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER

La Municipalité régionale de comté de Montcalm demande des soumissions pour un service d'entretien ménager des bureaux administratifs situés au 1530 et 1540, rue Albert, à Sainte-Julienne.

Les documents de la Procédure d'Attribution et les modifications à ces documents sont **disponibles à compter du 4 novembre 2026**, sur le site Internet du service électronique d'appel d'offres (**SEAO**), à l'adresse suivante www.seao.gouv.qc.ca.

Les propositions, cachetées, doivent être adressées à la responsable de la Procédure d'Attribution, Mme Myriam Valiquette, cheffe du greffe, et porter la mention « AP/2026-035 - MRC de Montcalm ». Elles seront reçues **au plus tard le 4 décembre 2026, 9 h 00,** à l'adresse suivante :

MRC de Montcalm
1540, rue Albert,
Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0

OU par le biais du dépôt électronique du SEAO.

Seules seront considérées les soumissions qui sont présentées par des fournisseurs ayant un établissement au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicable à la Municipalité régionale de comté.

Toute demande d'information ou question doit être faite par écrit et exclusivement à la responsable de la Procédure d'Attribution, à l'adresse suivante : info@mrcmontcalm.com.

La Municipalité régionale de comté n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique soient incomplets ou comportent des erreurs ou omissions. Tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de présenter sa soumission, d'obtenir et de fournir tous les documents reliés à cette Procédure d'Attribution.

La Municipalité régionale de comté ne s'engage à accepter ni la meilleure ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité régionale de comté, à sa seule discrétion, et la Municipalité régionale de comté ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

DONNÉ à Sainte-Julienne, ce 4 novembre 2026.

Annie-Claude Moreau, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière